

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, VENDREDI, 28 DECEMBRE 1849.

No. 29.

### Une loi à passer.

Durant chaque session du parlement depuis trois ans et surtout durant la dernière session, il a été déposé devant les deux chambres de nombreuses pétitions de différentes parties du Bas-Canada, demandant à la législature de passer une loi pour pourvoir au paiement des créanciers des anciens conseils de district. Le ministre, interpellé sur cette question par le représentant du comté de Rouville, répondit par l'hon. M. LaFontaine que le cabinet ne pouvait présenter durant cette session un projet de loi tel que demandé, mais donna à entendre qu'il en présenterait un à la prochaine session. Comme il peut se faire qu'un certain nombre de nos lecteurs ne sachent pas précisément le sujet dont il s'agit, nous avons cru devoir leur en préparer un historique.

En 1840, le Conseil Spécial qui était alors la législature du pays, passa une ordonnance (4<sup>e</sup> Viet. chap. 3) intitulée: "Ordonnance pour pourvoir à, et régler l'élection et la nomination de certains officiers, dans les différentes paroisses et townships de cette province, et pour faire d'autres dispositions concernant les intérêts locaux des habitants de ces divisions de la province;" il en passa aussi une autre (4<sup>e</sup> Viet. chap. 4) intitulée: "Ordonnance qui pourvoit au meilleur gouvernement de cette province, en établissant des autorités locales et municipales, en icelle." Par ces deux lois, il fut créé dans le Bas-Canada vingt-quatre districts municipaux, qui étaient des conseils composés chacun d'un certain nombre de membres, et ces conseils se nommaient des officiers, tels que greffiers, secrétaires, trésoriers, etc.

Cette organisation fonctionnant mal, et le peuple des campagnes la regardant comme insupportable et impropre, le parlement prit la chose en considération, et le 29 mars 1845, rappela l'ordonnance 4<sup>e</sup> Viet. chap. 4, en passant un acte (8<sup>e</sup> Viet. chap. 43) intitulé: "Acte pour rappeler certaine ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir d'une manière plus efficace à l'établissement d'autorités locales et municipales dans le Bas-Canada."

Ce dernier acte, en abrogeant la première loi des municipalités et districts, laissait les créanciers des conseils de ces districts sans moyens de se faire payer leurs créances, puisqu'il détruisait les corps mêmes qui leur devaient. La législature comprit bien toute l'injustice qu'il y avait à agir ainsi envers ces créanciers. Aussi se hâta-t-elle de passer, dans cette même session de 1845, un "acte pour constater au juste les dettes des différents districts municipaux dans le Bas-Canada, et les moyens à leur disposition pour les acquitter." En faisant une pareille loi, le but de la législature était évidemment, non une simple curiosité, mais bien, le paiement à une époque postérieure des différentes sommes dues par les conseils de districts.

Aussi, le secrétaire provincial d'alors écrivait, le 13 octobre suivant, une lettre circulaire aux préfets et greffiers des conseils nouvellement supprimés, et leur demandait de lui transmettre aussitôt que possible un état de l'actif et du passif de chacun de ces conseils; et le ministre, conformément à l'acte cité en dernier lieu, déposait, dans les 15 pre-

miers jours de la session du parlement de 1846, cet état dont voici le résumé —

District Municipal de	DETTES.	EN CAISSE.
Montréal . . .	£476 3 6	£31 3 0
Berthier . . .	932 19 3½	18 3 9
Portneuf . . .	202 1 6	
Missisquoi . . .	135 7 6	4 10 7
St. Hyacinthe . . .	157 19 0	
Richelieu . . .	417 15 0½	42 15 0
Sydenham . . .	172 12 5	
Leinster . . .	70 15 6½	
St. Jean . . .	1923 10 9½	
Beauharnois . . .	1149 2 5	
Deux Montagnes . . .	83 5 0	
Terrebonne . . .	146 17 6	
Trois-Rivières . . .	624 14 4	11 19 0
Nicolet . . .	858 0 7½	
Sherbrooke . . .	488 6 3	
Québec . . .	753 0 8	
Rimouski . . .	1293 13 5½	
Chaudière . . .	140 18 0	
Kamouraska . . .	889 7 7	
Dorchester . . .	55 16 8	
Saguenay . . .	125 8 4	
St. Thomas . . .	464 8 10	
Gaspé . . .	204 13 0½	
Bonaventure . . .	107 8 3	
Totaux . . .	£12554 5 6½	£108 11 4

Ce tableau fait voir que depuis quatre années et plus il est dû un fort montant aux créanciers des anciens conseils municipaux, mais la législature n'a encore rien statué à ce sujet. Il faut bien remarquer que les justes réclamations des créanciers ne se montent pas à £12,554, comme le donnerait à croire l'état qui précède.

Parmi ces réclamations il en est, il est vrai qui sont basées sur des jugements de nos cours de justice; et il en est d'autres qui ont été reconnues par les conseils eux-mêmes; ces deux sortes de dettes sont justes et doivent être payées sans plus de délai. Quant aux autres, ce sera à une commission à les examiner et à en décider. Cette tâche ne sera pas aussi difficile qu'on pourrait le croire; car les comptes sont en détail dans les journaux même de la chambre, et il s'y trouve certains items qui même, à première vue, sont évidemment trop forts, et certains autres absolument inadmissibles. Au reste, nous supposons qu'une somme de £9,000 suffirait pour acquitter cette dette d'honneur, dette qui date pour un grand nombre de créanciers depuis 1841, dont le non-paiement a été pour plusieurs autres une vraie ruine, et prive de ce qui leur est dû plus de quatre cents individus.

Mais on va nous dire: "quels moyens prendrez-vous pour parvenir à ce but?" A cela nous répondons d'abord que nous avons pleine confiance dans l'habileté des hommes actuellement au pouvoir, qui déjà n'ont pas reculé devant des tâches bien plus difficiles, et qui trouveront sans doute quel est le mode convenable pour cet objet. Quant à nous, nous pensons que, vu que c'est par le fait même de la législature que les créanciers en question n'ont pu jusqu'ici se faire payer de leurs créances, c'est à elle et à trouver le moyen de leur rendre maintenant et promptement une justice qui ne pourra malgré tout être regardée que comme tardive. Il conviendrait donc selon nous qu'il fut fait une émission spéciale de bons provinciaux au montant requis

par l'acte à être passé. La commission, qui serait nommée pour examiner et décider quel est le juste montant des réclamations, serait rapport à l'exécutif, et le receveur général paierait en bons provinciaux à chaque créancier le montant qui aurait été fixé et approuvé par l'exécutif. De cette manière, les créanciers n'éprouveraient que peu de retard, et justice serait enfin rendue.

Quant au mode à adopter pour faire rembourser à la caisse provinciale le montant ainsi avancé, ce serait à la législature et surtout au gouvernement à le proposer. Nous supposons qu'il s'agirait dans ce cas de déterminer au juste la part de chacune des municipalités actuelles dans cette dette contractée par leurs devancières, la manière dont elle l'acquitterait, et dans quel espace de temps ce remboursement devrait s'effectuer.

Au reste, quelque soit le moyen à prendre, il est certain qu'il est grandement temps que justice soit rendue en cette matière. C'est une question pendante depuis plusieurs années; et il semble que, pour enseigner au peuple qu'il doit obéir aux lois et les laisser fonctionner, il faut que le législateur donne l'exemple lui-même, et ne laisse pas sans protection ceux qui ont bien voulu mettre la main à l'œuvre et essayer de servir la cause publique. Nous ne doutons pas que l'administration actuelle, élevée au pouvoir par le vœu du peuple, ne tienne compte des pétitions nombreuses et réitérées qui lui sont présentées depuis plusieurs années au sujet de ces créances, et qu'elle n'obtienne la passation durant la prochaine session des chambres d'une loi pour les faire acquitter sans délai. C'est d'ailleurs ce que l'on a droit d'attendre d'un gouvernement libéral, qui a déjà réformé tant d'abus, et qui ne saurait vouloir laisser plus longtemps subsister celui dont nous nous plaignons. — (Commissaire.)

Les journaux du Bas-Canada sont priés de reproduire ou d'analyser l'article qui précède.

### Railroad.

RAILROAD DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Nous avons annoncé dernièrement que les directeurs de ce chemin avaient conclu avec M. M. Black, Wood & Cie, des arrangements pour faire achever cette grande ligne de communication jusqu'aux frontières provinciales. Nous allons joindre à cette information quelques détails sur les termes du contrat passé entre les directeurs et la compagnie d'entrepreneurs mentionnée plus haut.

Les contracteurs achètent le droit de chemin, construisent le railroad, avec les ponts, etc., le tout égal en tout point à la partie déjà en opération jusqu'à St. Hyacinthe, (quand ce dernier aura son niveau) — feront les clôtures, et le livreront à la compagnie du railroad complet sous tous les rapports, les stations, les bâtiments des locomotives, etc., que la compagnie fera construire elle-même. Le placement du chemin, et les spécifications des descriptions particulières de l'ouvrage, sont sous le contrôle de la compagnie, de même que l'inspection du chemin, quand il sera en voie de construction.

Le prix à payer aux contracteurs est de \$26 200 (6,550) par mille, depuis St. Hyacinthe

jusqu'à la ligne provinciale, payables \$500,000 sur les billets de la cité de Montréal au pair, le quart du prix entier dans le capital de la compagnie du railroad, et la balance sur les billets de la compagnie du railroad garantis par la province.

Le Railroad sera complet et livré à la compagnie par sections, de la manière suivante: De St. Hyacinthe à St. François à Sherbrooke au 1<sup>er</sup> décembre 1851. De Sherbrooke à la ligne provinciale, au 1<sup>er</sup> décembre 1852.

Pour donner à la compagnie les moyens de payer l'intérêt sur les billets de la cité et ceux du gouvernement, en toute sûreté, et de satisfaire à ses autres engagements durant le progrès de l'ouvrage, un arrangement a été passé entre elle et M. M. Black, Wood & Cie., par lequel ces derniers louent le Railroad de Longueuil aux Frontières pour trois ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Par cet arrangement ils s'engagent à payer à la compagnie les sommes d'argent suivantes:—

1 <sup>er</sup> Juillet 1850.....	£ 3 000
1 <sup>er</sup> Janvier 1851.....	3,000
1 <sup>er</sup> Juillet 1851.....	7,305
1 <sup>er</sup> Janvier 1852.....	7,305
1 <sup>er</sup> Juillet 1852.....	9,825
1 <sup>er</sup> Janvier 1853.....	9,825

Ce qui sera égal à trois par cent par année sur le coût du railroad à mesure qu'il sera complété par sections.

Les contracteurs s'obligent aussi à rétablir le niveau du railroad depuis Longueuil à St. Hyacinthe, de manière à le mettre d'un fini au moins égal à tout autre chemin du continent. Les propriétaires de la compagnie doivent tenir une assemblée aujourd'hui en cette ville, et l'état des finances de la compagnie sera probablement exposé. Ce qui précède donne la certitude morale que cette entreprise sera terminée.

### Translation du gouvernement à Toronto.

Rien de mieux que de connaître la vérité telle qu'elle est, quand elle est du domaine public.

Les démagogues et les ennemis du gouvernement de toutes couleurs ont répété que la translation du gouvernement à Toronto coûterait au moins £75,000, et que la redescende à Québec absorberait une somme égale; en tout donc, £150,000. Ces chiffres sont fort aux oreilles de ceux qui ne connaissent pas la vérité et qui ne se donnent pas la peine de la rechercher; mais il est du devoir du journaliste de la rechercher cette vérité, et de la faire connaître au public, afin que celui-ci puisse asseoir son opinion sur une base solide, afin qu'il ne loue pas ou ne blâme pas avec injustice. Nous nous sommes procurés des renseignements positifs à ce sujet, lesquels nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs:

Fret	£2,300
Passages,	800
Boîtes et toiles d'emballage	1,750
Emballage à Monksland, à l'exclusion des caisses.	100
Quaiage et roulage à Montréal.	443
Do, do, à Toronto	740
Réparations et changements aux édifices.	2,750

Ameublement de la maison du  
Parlement, 4,000  
£12,980

\* Cet item n'est pas encore payé et devra être considérablement réduit. Ainsi notre correspondant se trompait grandement quand il écrivait sous l'impression que ce déménagement coûterait au moins la moitié de la somme dont les coupes se sont servi comme d'un épouvantail (240,000 piastres) pour effrayer le peuple et détruire l'influence de l'administration; et sa supposition, toute raisonnable qu'elle parût comparée aux mensonges prémédités des organes de la démagogie, tenait encore beaucoup des exagérations de l'hyperbole.

Comme on le voit, les frais de déménagement, tant du personnel que du matériel, ne se montent pas à un dixième de 240,000 piastres la moitié des dépenses indiquées, et de plus, tant pour ameublement [dépense qu'il aurait fallu faire aussi bien à Montréal qu'à Toronto], et pour la réparation des édifices publics; ce qui est mieux que d'avoir dépensé la même somme en loyers. A part le loyer de la demeure du gouverneur-général, le gouvernement ne paie pas un seul sou de loyer tandis qu'ils payaient plus de £2,000 de loyer annuellement à Montréal. Journal de Québec.

### La liberté et le progrès.

Dans les grandes époques de rénovation, dans ces crises solennelles où l'humanité franchit un ordre de choses épuisé pour passer à un ordre nouveau, où la fermentation des idées fait pressentir que les peuples vont exiger satisfaction pour des besoins qui n'étaient pas compris dans la société qui tombe en dissolution, le sentiment de l'ère nouvelle reste incomplet, insaisissable, s'il n'est résumé par un mot qui devient à la fois la critique du passé, l'expression du travail des idées qui se fixent, la formule de l'avenir. Alors l'instinct de la société, qui s'était produit d'abord confus et vague, se dessine plus nettement, et s'incarne enfin dans ce mot pour prendre rang parmi les conquêtes de la raison humaine. A peine le mot s'est-il reproduit, que le monde s'étonne et se divise: les uns redoutent l'explication qui sera donnée, les autres y mettent leur espoir: la force est opposée au droit, les arguties à la raison, les passions haineuses aux sentiments généreux. Mais le passé se débruit en vain contre la force irrésistible du temps; peu à peu l'idée s'infiltré dans les esprits, ceux qui ont encore quelque vie marchent de bon aveu le siècle, les plus rétrogrades sont emportés par le mouvement qui s'opère, ou disparaissent par oubli, et la pensée nouvelle a tout subjugué.

Telle fut, il y a deux mille ans, la révolution produite par la liberté. Oh! que ce mot dut remuer de cœurs et enflammer d'imaginations! qu'il dut sonner harmonieusement à l'oreille de Péseleve, alors que le patron romain, maître farouche et barbare, tenait de sa main inflexible les chaînes qui liaient à sa volonté la vie au mort, les joies aux douleurs de ces troupeaux humains! Les fondateurs de ces troupeaux humains! Les fondateurs de son faucon lui encaissaient sa puissance. A chaque nouvelle victime que le sort lui jetait il avait ses fers sur la tête des autres; le pilot n'eût pas été plus immobile

### FEUILLETON.

#### Souvenirs de la Grande Chartreuse.

Ceci n'est point un jeu de l'esprit, l'œuvre d'un vain caprice de l'imagination. C'est le simple mais fidèle récit de quelques impressions de jeunesse, l'histoire naïve d'un sentiment intime, mais grave, comme toutes les pensées religieuses, et qui a exercé une influence protectrice sur la vie intellectuelle d'un homme que j'ai par hasard rencontré dernièrement. Je le voyais souvent à l'église, édifiant par sa régularité et sa piété, son air affable et calme portait tout d'abord vers lui; ce fut donc avec bonheur que je fis connaissance avec lui. Depuis, dans un de ses épanchements de cœur qui lui sont si ordinaires, il me fit l'aveu qui suit. Si jamais ces lignes tombent sous ses yeux, il me pardonne, sans doute, d'avoir livré à la publicité ce souvenir si intime et si effluve de sa jeunesse, en pensant que c'est pour la plus grande gloire de Dieu et pour l'amour du bien que je l'ai fait... Je vais lui laisser le soin de faire lui-même cette narration, bien convaincu que cela intéressera davantage... Je n'avais pas 19 ans, mais j'étais déjà vieux! J'avais épuisé la coupe amère des joies et des déceptions de ce monde. Nourri, dès mon enfance, des dogmes les plus hardis de la philosophie du 18<sup>e</sup> siècle, science fine, semblable à ces li-

queurs fortes qui enivrent et qui brûlent le sang dans les veines, à la vue des misères de mon temps, j'avais senti mon âme se flétrir et ma raison s'engourdir dans un sombre désespoir. Aussi, j'étais découragé, accablé sous le poids d'amers souvenirs; car je n'avais plus d'espérance pour cette vie, et je ne croyais plus à l'autre. Travailleur de peu de foi et de peu de courage, au commencement de la journée j'aspirais déjà au repos du soir, comme ces plantes bâties qui ne voient qu'un soleil et qui tombent avant la fin du jour, penchées sur leur tige débile et inféconde. Je n'avais pas 19 ans, et je ne croyais plus à l'avenir.

Oh! j'étais bien vieux! Les événements récents de 1815 avaient complètement renversé les espérances de mon éducation. Je m'étais d'abord destiné à la carrière du barreau, pour obéir aux vœux de mes parents; mais des circonstances qui se rattachent aux bouleversements politiques de cette époque, et qui sont étrangers au sujet de ce récit, me forcèrent d'abandonner tous les projets que j'avais pu faire sur mon avenir, et j'acceptai un emploi inférieur dans la conservation des eaux et forêts de Grenoble. Ce fut à peu près dans ce temps que le gouvernement sanctionna le rétablissement de quelques maisons religieuses, et qu'en vertu de cet acte l'autorité que je ne fus pas un des moins ardents à blâmer, les Chartreux qui avaient survécu aux orages révolutionnaires de la France, furent remis en possession du monastère célèbre qui porte le nom de grande Chartreuse et qui est le chef lieu de cet ordre antique. Ils étaient peu

nombreux, 8 ou 10 pères seulement, accompagnés de quelques frères servants, revinrent de Rome, où ils s'étaient réfugiés depuis 1790, sous la conduite du père procureur-général de l'ordre; ils revinrent dans les murs si longtemps profanés et dépourvus de la splendeur que la piété des siècles passés y avait rassemblée.

Oh! quelle dut être la profonde émotion de ces pieux cénobites, en suivant de nouveau, après un si long exil, les murailles dégradées de leur patrie religieuse, de la Jérusalem de leur ordre! Hélas! la désolation y régnait comme sur l'autre Sion! L'orage dévastateur des révolutions semblait encore rugir dans un enceinte, dont les échos, insultés par des voix sacrilèges, avaient oublié les œuvres de la piété et le bruit harmonieux des louanges du Seigneur. La maison conventuelle ressemblait ainsi, au milieu des décombres qui gisaient autour d'elle à une veuve des anciens jours pleurant sous le cilice et le cendrier, sur les tombes de son époux et de ses fils. On dit que d'aussi loin que les religieux purent découvrir la toiture de la demeure où, dans leur jeunesse ils s'étaient voués à Dieu, ils tombèrent à genoux, saisis d'un douloureux et saint enthousiasme, et versèrent d'abondantes larmes sur les chemins pierreux du désert; car ils retrouvaient à tous les pas quelques souvenirs d'une autre époque conservés pieusement dans l'exil comme de saintes reliques d'une terre sacrée.

"Que les temps étaient changés! La hache avait éclairci ces belles et majestueuses fo-

rêts, si bien aménagés autrefois pour les religieux dont elle était la propriété. De nombreuses clairières se montraient là où autrefois les solitaires venaient méditer et prier sous de paisibles ombrages. L'habitant des montagnes enrichi de leurs dépouilles, ne vint plus comme autrefois recevoir leurs bénédictions; ils le voyaient maintenant passer dans un sombre silence, agité qu'il était par les haïnes révolutionnaires et par les craintes vagues que l'esprit de fiction avait su lui suggérer."

"Un acte bien naturel, quoique peu réfléchi de ces pères, ignorants encore du nouveau droit public de la France, vint tout à coup fournir un prétexte à peu près plausible à ces déplorables calomnies."

"Les maisons de cette contrée sont couvertes en lattes de bois de sapin; c'est la conservation de cet usage qui occasionne si souvent dans les villages de ces montagnes de déplorables et si terribles désastres; mais la difficulté des transports et l'absence de tout autre moyen local ne permettent guère d'avoir recours à une matière qui fournisse moins d'aliments à l'incendie. Lorsque les religieux arrivèrent à la grande Chartreuse, toutes les toitures du monastère, qui n'avaient subi depuis longtemps aucune réparation, étaient entièrement à jour. Il faut avoir habité sous le climat sévère de ces monts placés à peu près à 2,000 toises au-dessus du niveau de la mer, envahis durant 9 mois de l'année par des neiges abondantes, pour se faire une idée des souffrances que l'intempérie des saisons dut faire éprouver à ces pauvres solitaires. Le

père procureur pensa, avec raison, que son premier soin devait être de mettre ses religieux à l'abri; en conséquence, comme à l'époque où l'ordre était propriétaire légitime de toutes les terres voisines, il y fit abattre par des frères servants une certaine quantité de sapins qui furent aussitôt scies et réduits en planches pour réparer la couverture du monastère."

"Les agents forestiers s'élevèrent contre les religieux et s'opposèrent, au nom des lois, à la continuation de leurs travaux. Cela fit grand bruit dans le pays, et les autorités principales du département de l'Isère, n'osèrent prendre sur elles l'arrangement d'une affaire à laquelle l'esprit de parti s'efforçait de donner de la gravité; cependant le père procureur ne vit pas sans se soucier sur les bancs de la police correctionnelle. On écrivit à Paris, la réponse se fit attendre pendant un mois, que les religieux ne purent employer à sa garantie contre le vent général qui soufflait de toutes parts sur leurs têtes. On prescrivait la cessation immédiate des poursuites dirigées contre eux et l'on donnait en même temps l'ordre de leur départ, un agent ferme et éclairé, pour leur faire connaître leur position réelle et leur livrer la quantité de bois nécessaire aux réparations les plus urgentes. On désirait néanmoins que cet agent sût concilier, dans cette circonstance, la rigueur de ses devoirs avec le respect et la considération que méritaient les pères; ce fut moi qu'on choisit pour remplir cette mission.

"Je partis de Grenoble par une belle ma-

que ces masses d'os et de chair façonnées par la douleur à l'obscure, par la terreur au roulement. Cette aristocratie serrée et compacte, liée au passé par les souvenirs, les ancêtres et la religion, au présent par le sol, par la gloire acquise dans les combats, et par les prestiges du Forum, voulait aussi devenir maîtresse de l'avenir; lui échappa. Un mot fut prononcé qui sauva le monde, la liberté! Nul des enfants de la plèbe ne connaissait ces syllabes magiques. L'orgueilleux patricien en avait seul le secret; il le transmettait à sa race avec son nom et les dieux domestiques. C'était un symbole incommunicable au plébéien, le signe de sa puissance, les échelons vivants de ses longs efforts contre la tyrannie. Aussi, lorsque ce mot fut répandu dans un coin de la Judée, à l'ombre de ces majestueuses prédictions dont l'humanité garde le souvenir, et qu'il s'unita avec le sang des mille blessures du Crucifié, il parut une inspiration confuse d'un autre monde, une conception lancée de la sphère des intelligences, un rayonnement des attributs de Dieu, et la terre fut liée au ciel.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 25 DECEMBRE 1849.

Réclamation.

"Un Canadien" de New-York, écrivait, il y a quelques jours, à l'avenir. Les paroles suivantes: "M. Cémas, prêtre, ex-directeur des Melanges Religieux... nous a fait un sermon qui me semble beaucoup en faveur de l'annexion. M. Cémas nous a prêché sur les progrès prodigieux qu'avait faits la religion catholique, aux Etats-Unis, depuis leur indépendance. Il nous a dit... qu'il espérait que le progrès ne s'arrêterait pas là, que les Catholiques par leurs bons exemples en convertiraient un grand nombre."

Après cette citation, on se demande : mais pourquoi donc le Correspondant de l'Avenir dit-il que le sermon de M. Cémas lui semble beaucoup en faveur de l'annexion? On ne s'attendait guère, assurément, à voir figurer l'annexion dans cette affaire. Le correspondant voit l'annexion partout, probablement. Il est comme l'Adele de Molière, qui, quand on lui parlait des beaux yeux d'une maîtresse, entendait les beaux yeux de sa cousine. Nous l'avons trouvé ridicule, et c'est pour cela que nous n'avons pas pris la peine de relever la petite semonce contenue dans ce paragraphe-ci qui fait suite au passage cité plus haut :

"M. le directeur, comme cette conduite diffère de celle des éditeurs des Melanges et de la grande majorité du clergé, qui veut empêcher les canadiens d'émigrer, par ce que, disent-ils, il n'y a pas de religion aux Etats-Unis, ou plutôt parce qu'une fois que les Catholiques y sont, il n'observent plus la religion Catholique."

Les résultats religieux, l'émigration aux Etats-Unis sont trop évidents, malheureusement, pour que la censure sans logique du correspondant en question, mérité d'être noté, et pour qu'il soit besoin de justifier à qui que ce soit de s'opposer à une émigration que le clergé, au reste, est bien loin d'encourager exclusivement sous le rapport de la religion. Nous aurions donc gardé un parfait silence sur la lettre adressée à l'Avenir si le Montréal Canadien n'avait voulu s'en servir pour énoncer un acte de mauvaise foi, et en même temps, de malhonnêteté envers M. Cémas.

Le correspondant de l'Avenir avait dit: "M. Cémas nous a fait un sermon qui me semble beaucoup en faveur de l'annexion." Le Montréal du 22 courant fait dire à ce même correspondant que M. Cémas, dans son sermon en faveur de l'annexion, a dit: "Oh! oh! M. Cémas est-il devenu subitement annexionniste en mettant le pied sur le sol américain, ou bien, ayant toujours été, émit-il forcé, comme bien d'autres, de cacher son opinion?" Quelle malhonnêteté de travestir ainsi les pa-

roles d'un correspondant, qui lui-même avait déjà évidemment travesti les paroles de M. Cémas! Et c'est quand M. Cémas est déjà à des centaines de lieues en mer qu'on lui prête un rôle qu'il n'a pas joué et qu'on fait sur son compte des insinuations qu'il n'a plus le moyen de connaître ni de réfuter! Ecrivains du Montréal, libre à vous de soutenir dans votre feuille l'opinion politique qu'il vous plaira. Mais, de moins, soyez honnêtes dans vos moyens et ne faites pas, à propos et de tout à propos, de tout votre Alléluia Tripotage. Vous dénaturez les faits, vous calomniez les caractères. Est-ce ainsi que vous mesurez, comme il convient de le faire, votre discernement et votre impartialité, sur la grandeur des événements que vous prétendez animer. Non, mais c'est bien votre déplorable enfantillage qui contraste avec les rôles de l'âge mûr que vous voulez jouer.

BULLETIN.

Que se passe-t-il à Toronto par le temps qui court? — La résignation de M. Cameron. — Dictionnaire de l'Examiner. — Souscriptions à New-York pour aider le mouvement de l'annexion. — Le congrès américain. — Election d'un orateur dans la chambre des représentants. — Message du Président. — La saison en Canada etc.

Que se passe-t-il à Toronto? Qu'est-ce que font les ministres? Voilà les questions qui volent de bouche en bouche depuis le commencement de la semaine. Lundi dernier, les nouvelles lois de jugement, étaient en force et les cours n'ont pas été organisés. Aujourd'hui encore il n'y a pas de juges commissionnés pour la cour d'appel, la cour supérieure; pas de greffiers d'appel ni de circuit. Qu'est-ce que cela veut dire? Pourquoi les organes de l'administration n'expliquent-ils pas les raisons de ce retard? Pourquoi laisser l'esprit public faire des conjectures? Pourquoi laissez retentir de vains bruits? Dans l'intérêt de l'administration, nous regrettons ces retards.

La résignation de M. Cameron est le sujet de conversations politiques ici comme à Toronto. La défection de l'Examiner, journal libéral et devant ministériel, ne laisse pas que de causer une pénible sensation. Ces deux événements semblent être liés ensemble et sont d'autant plus regrettables qu'en ce moment le parti libéral devrait être plus uni, plus discipliné que jamais pour pouvoir faire face aux éventualités.

L'hon. M. Pice dans son discours, au dîner public, qui lui fut donné par ses électeurs, fit allusion à la résignation de M. Cameron et se plaignit amèrement de l'Examiner, qui en avait fait un sujet d'attaque contre l'administration. Cet article, avait dit M. Pice, est un tissu de mensonges et si l'écrivain de l'Examiner s'était adressé à M. Cameron, ce dernier lui aurait dit la même chose. L'article était écrit pour faire tort à l'administration. C'était un mélange arabe de calomnies, résultant de sentiments vindicatifs, parce que le gouvernement ne donnait pas assez de places à de vieux réformistes etc."

L'hon. M. Hincks, dans son discours au même dîner, voulut aussi donner une verte réprimande à l'Examiner et il lui donna belle et bien. Mais un des rédacteurs de l'Examiner, qui était présent, possé à bout par ces différents reproches adressés à la feuille qu'il représentait, se leva et dit: "que les faits contenus dans l'article en question, concernant la résignation de M. Cameron, avaient été obtenus de M. Cameron lui-même! et qu'il obtiendrait de lui une lettre les confirmant!"

Cette déclaration de M. Lindsey, fit une profonde sensation parmi les convives et il y avait de quoi. M. Cameron avait donc dicté cet article de l'Examiner, que M. Pice qualifiait de "tissu de mensonges, écrit pour faire tort à l'administration, de mélange d'atrocités calomnieuses etc."

Aussi M. Hincks ne se gêna point de condamner la conduite et la résignation de M. Cameron. "J'en appelle à votre sens commun, messieurs, dit-il aux convives, s'il est probable que M. Cameron aurait résigné parce qu'il voulait abolir la place de Commissaire des Travaux Publics. Pourquoi n'en a-t-il pas

parlé quand il entra en office? Pourquoi attendre le moment d'en sortir?" Le fait est qu'il n'y a pas eu de question de retranchement conservée dans la résignation de M. Cameron; c'était une simple question de places; celle de savoir si M. Pice serait mis à la porte et si M. Cameron le remplacerait!"

Nous n'avons pas parlé dans nos derniers bulletins de cette malheureuse affaire, que nous regrettons parce que c'est plus que jamais le temps de l'union et de la concorde entre tous les libéraux; mais comme elle fait le sujet des conversations du monde politique, nous devons la mentionner. C'est fâcheux que ce linge là n'ait pas été lavé en famille.

Etrange révélation concernant le mouvement de l'annexion! Le célèbre Wm. L. McKenzie dit, dans sa dernière lettre sur les affaires du Canada, que les journaux annexionnistes y sont soutenus et aidés par des souscriptions faites à New-York, E.-U. Le Transcript de cette ville partage cette opinion et pense que le Courrier de Montréal est en ce moment entièrement soutenu par ces souscriptions. Nous ne savons trop jusqu'à quel point cela est vrai. Dans tous les cas, c'est assez vraisemblable pour nous faire croire qu'il n'y a pas, cette fois, de fausse sans feu. Mais eût-elle, comme beaucoup d'autres, pourrait bien s'en aller tout en fumée. Nous verrons.

Enfin le congrès Américain peut procéder aux affaires. La chambre des représentants, après dix-neuf jours d'efforts et de ballotages, est parvenue à élire son orateur samedi dernier. Mais il a fallu pour effectuer cet objet, changer le règlement qui veut que l'orateur soit élu par une majorité absolue des membres présents. Comme il y a dans la chambre trois partis distincts et qu'aucun de ces trois ne peut commander cette majorité absolue il a fallu, par compromis, se contenter d'une majorité relative. C'est M. Cobb qui a obtenu cette majorité, après la transaction qui a eu lieu entre M. Winthrop 160. Quand le résultat du scrutin fut connu, il y eut beaucoup d'agitation dans la chambre. M. Cobb déclara qu'il ne se rendait pas à l'Ohio et conduisit au fauteuil par MM. McDougall et Winthrop, fit un discours laconique et convenable.

Le message du président a été communiqué au congrès lundi dernier à midi. Le télégraphe nous en donna une brève analyse que nous nous hâtons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, en attendant qu'il nous en vienne.

Le congrès a pu féliciter le congrès sur sa réunion pour passer des lois pour un empire d'hommes libres; après des années d'expérience, pour écarter les craintes et détruire les préventions de ceux qui regardent avec méfiance l'œuvre des gouvernements républicains. Il dit que beaucoup de bien résulte de la maintien de l'œuvre faite par ceux qui les ont précédés; qu'ils sont en paix avec le monde entier; que quoique le châtiment ait passé sur l'Union, le pays a été béni par un degré de prospérité inconnue; que les relations avec la Grande-Bretagne sont de plus en plus amicales; que la légèreté interrompue dans les relations amicales avec la France est terminée; et que le ministre américain a été reçu et traité par le ministre français comme à Washington.

Le message parle d'élections congressionnelles dans la Géorgie. Il fait allusion à la question des steamers de guerre qu'on bâtitait l'été dernier pour l'Empire d'Allemagne. Comme cet Empire d'Allemagne, dit-il, n'a pas été établi, le ministre Américain a été rappelé et a reçu ordre de transférer la légation de Frankfort à Berlin. Il parle de la suppression de l'expédition de Cuba, de l'affaire de Rey et dit que le gouvernement Américain a évité avec soin d'intervenir dans le conflit entre l'Autriche et la Hongrie.

Il est arrivé, vendredi dernier, à Washington, un chargé d'affaires du Nicaragua le Señor Édouard Carache.

Le vieil hyver nous est revenu converti de neige et de frimats comme dans le bon vieux temps. Mardi dernier, le jour de Noël, nous avions une neige épaisse, un froid piquant, du vent, de la poudre et ne pas voir à dix pas de vant soi. Le Thermomètre était descendu de 8° à 10°. Durant la journée. Dans la soirée le froid augmenta encore, mercredi matin le thermomètre marquait 6° au des-

sous de zéro et il descendit à 80° et 12° dans la nuit. Il y a assez de neige maintenant dans ce district pour faire de bons chemins d'hiver.

Exhumation, et 78me anniversaire

de la Rév. Mère Youville, (Décédée le 23 Dec. 1771) fondatrice et première Supérieure, des Sœurs de la Charité, dites Sœurs Grises, de l'Hôpital-Général de Montréal.

Le 6 du courant, Mgr. de Montréal ayant préalablement autorisé les Sœurs à exhumier le corps de leur dignée fondatrice, et son Honneur le Juge Rolland, chef de la justice à Montréal, ayant approuvé cette autorisation, M. Faillon, et M. Bonisont, prêtres du Séminaire de St. Sulpice, commissaires désignés par Mgr. de Montréal, se transportèrent dans le caveau de l'église de l'Hôpital-Général, et trouvèrent facilement le corps dans l'endroit que la tradition écrite et orale de la communauté désignait comme étant le lieu précis de la sépulture de la Rév. Mère Youville. Nous avons sous les yeux le procès verbal d'on nous extrayons quelques particularités intéressantes. — Le cercueil, parfaitement entier et garni d'épaves de fer destinées à le consolider, et à permettre de le transporter aisément.

En ouvrant, on trouva que les vêtements étaient détruits, à l'exception du scapulaire assez bien conservé. On reconnut aussi quelques restes de la coiffure dont l'un portait encore deux épingles croisées que les sœurs attachent sur le haut du front. Les cheveux étaient entièrement consumés; sur le crâne, on a trouvé quelques petites touffes de cheveux gris et blancs.

Le corps était dans la position d'une personne qui serait morte atteinte de paralysie au côté gauche. Le tête était inclinée sur ce côté, le bras gauche plus enfoncé par une sorte de contraction nerveuse, tel que serait celui d'une personne vivante qui aurait eu des paralysés les pieds et les jambes du côté gauche; enfin, l'épine dorsale, et tout le côté droit du corps formaient comme une courbe sur le gauche depuis la tête jusqu'aux pieds. Le docteur de l'Hôpital-Général, sans connaître les particularités de la vie et de la mort de Madame Youville, a dit lui-même, qu'à en juger par la position relative des ossements, il n'y avait pas lieu de douter qu'elle avait été paralysée du côté gauche à sa mort; or, il est en effet à remarquer que Madame Youville, à la fin de sa vie, fut atteinte d'une paralysie qui affecta la partie gauche de son corps; et qu'elle fut généralement en usage, comme on le voit dans sa vie manuscrite.

Afin de préserver du contact de l'air ces précieux ossements de leur dignée fondatrice, les Sœurs les revêtirent d'une légère couche de cire; et à l'aide d'un portait de la défunte, veint sur son lit de mort, elles ont réussi à faire un masque en cire qui donne une idée exacte de la Rev. Mère Youville telle qu'elle était aussitôt après sa mort. Le corps fut ensuite revêtu des habits propres à l'inhumation; sur le poitrine repose la petite croix d'argent qui fut la véritable fondatrice portait de son vivant, croix qui fut le signe de tout d'actes héroïques de charité et de dévouement; cette croix fut sa force, sa consolation, et son soutien pendant sa longue carrière de sacrifices et de dévouement en faveur des malheureux de Jésus Christ; aujourd'hui qu'elle repose dans le Seigneur, elle repose au milieu de ces anges héritiers de son esprit, il était convenable que sa croix lui fut rendue, et que cette compagnie fût le de ses travaux reposés avec elle. — attendez la bienheureuse espérance et la venue du Grand Dieu. Comme parle la Sainte écriture.

Les Sœurs eurent aussi l'honneur d'être placés entre ses mains un papier, signé par elle-même et ses premières compagnes, et qui contient ses engagements en se devant aux œuvres de charité.

Le 23 au matin, ces restes vénérés de la servante de Dieu, et des pauvres, furent transportés dans l'église de la communauté, avec les prières et les cérémonies d'usage pour la levée des corps. Ils furent déposés, au milieu de la nef, sur un lit de parade décoré de

draperies blanches et parsemé de fleurs artificielles. Ce lit, haut d'environ 15 pieds, était entouré de de banderoles sur lesquelles on lisait les sentences suivantes extraites des lettres autographiques de la défunte :

"Dieu le Père a fait l'objet de ma grande confiance ; Sa Providence est admirable. Sa Providence a des ressources incompréhensibles pour le soulagement des membres de Jésus Christ. Quand la Rév. Mère Youville traçait ces lignes, elle espérait sans doute laisser après elle des Sœurs de charité qui se chargeraient de montrer par leurs œuvres que leur digne Mère ne mettait pas en vain sa confiance en cette admirable Providence. La génération actuelle est là pour attester que les filles ont été dignes de la Mère. Les années 1832, 1834, 1847, 1849, ont vu des prodiges de dévouement qui parlent encore bien haut des ressources incompréhensibles pour le soulagement des membres de Jésus Christ. Les Sheils, de lugubre mémoire, portent encore la trace des peuls des héroïques messagères de cette admirable Providence."

Autour du lit d'honneur, brg i-nt 16 flambeaux représentant les 16 Sœurs professes qui se trouvaient à l'Hôpital-Général à la mort de la vénérable fondatrice.

Un pied, se trouvait un vase où l'on brûlait de l'encens; figure du parfum d'agréable odeur que cette âme généreuse avait répandue par la pratique des sublimes vertus du catholicisme. Deux religieuses, deux orphelins, deux vieillards, deux femmes infirmes, et deux enfants trouvés, se relevaient de temps en temps, demeuraient continuellement auprès du corps jusqu'au moment de la procession. C'était une députation de la maison auprès de la Mère commune. — Vers 9 heures, Mgr. de Montréal se rendit à l'Hôpital-Général pour y chanter une messe solennelle de requiem ; Sa Grandeur s'étant réservée à elle-même de célébrer le 78me anniversaire de cette femme forte qui continue par ses dignes filles à faire un si grand bien dans la ville épiscopale. M. le Supérieur du Séminaire assista l'évêque à l'autel, immédiatement après la messe, M. le docteur de l'Hôpital-Général, sans connaître les particularités de la vie et de la mort de Madame Youville, a dit lui-même, qu'à en juger par la position relative des ossements, il n'y avait pas lieu de douter qu'elle avait été paralysée du côté gauche à sa mort; or, il est en effet à remarquer que Madame Youville, à la fin de sa vie, fut atteinte d'une paralysie qui affecta la partie gauche de son corps; et qu'elle fut généralement en usage, comme on le voit dans sa vie manuscrite.

Après cette messe, on se demanda : mais pourquoi donc le Correspondant de l'Avenir dit-il que le sermon de M. Cémas lui semble beaucoup en faveur de l'annexion? On ne s'attendait guère, assurément, à voir figurer l'annexion dans cette affaire. Le correspondant voit l'annexion partout, probablement. Il est comme l'Adele de Molière, qui, quand on lui parlait des beaux yeux d'une maîtresse, entendait les beaux yeux de sa cousine. Nous l'avons trouvé ridicule, et c'est pour cela que nous n'avons pas pris la peine de relever la petite semonce contenue dans ce paragraphe-ci qui fait suite au passage cité plus haut :

Les résultats religieux, l'émigration aux Etats-Unis sont trop évidents, malheureusement, pour que la censure sans logique du correspondant en question, mérité d'être noté, et pour qu'il soit besoin de justifier à qui que ce soit de s'opposer à une émigration que le clergé, au reste, est bien loin d'encourager exclusivement sous le rapport de la religion. Nous aurions donc gardé un parfait silence sur la lettre adressée à l'Avenir si le Montréal Canadien n'avait voulu s'en servir pour énoncer un acte de mauvaise foi, et en même temps, de malhonnêteté envers M. Cémas.

Le correspond de l'Avenir avait dit: "M. Cémas nous a fait un sermon qui me semble beaucoup en faveur de l'annexion." Le Montréal du 22 courant fait dire à ce même correspondant que M. Cémas, dans son sermon en faveur de l'annexion, a dit: "Oh! oh! M. Cémas est-il devenu subitement annexionniste en mettant le pied sur le sol américain, ou bien, ayant toujours été, émit-il forcé, comme bien d'autres, de cacher son opinion?" Quelle malhonnêteté de travestir ainsi les pa-

Table with 2 columns: Category and Count. Includes rows for Orphelins (70), Nouveaux (17), Sœurs professes (41), and Total (168).

tinée de juin, et pour pouvoir pénétrer à cheval jusqu'au monastère, je pris la route du Sappey. Il y avait dans mon cœur une sorte de satisfaction orgueilleuse, une joie cruelle qu'y faisait naître la pensée du pouvoir dont j'étais momentanément investi. Mes préjugés politiques et ceux de ma prétendue philosophie s'unissaient en moi pour m'inspirer les sentiments les plus hostiles aux religieux; l'idée qu'il m'était permis d'humilier des moines me causait une satisfaction inexplicable. Si jeune, mais inspiré par une lumineuse frénésie, j'allais ainsi de zaité de cour, et croyant rendre hommage à d'honorables principes, fouler aux pieds le respect qu'on doit à la vieillesse et à la piété! Le souvenir du coupable dessain dont le plot à Dieu de purg-bientôt après mon cœur égaré, à souvent pesé sur ma mémoire de tout le poids d'un renard; mais souvent aussi j'ai admiré, en relisant cette triste page de ma vie, par quelles voies admirables la Providence rappelle aux innombrables clarités de sa loi les hommes qui la manissent dans les ténèbres.

et stérile, étonné de son impuissance, au sein de ces âpres solitudes où la main du Créateur à s'en être tant de prodiges; et l'artiste, émerveillé, s'agenouilla d'une sainte et poétique admiration en levant ses yeux vers le ciel, où sa pensée remonte vers le principe éternel de toute harmonie et de toute beauté. Ce sont donc plutôt les étonnements d'un voyageur au sein des grandes savannes Alpines, que les émotions d'un poète, dont je vais essayer de retracer en quelques mots les imparfaites et fugitives images.

Le vieux mot Dauphinois de Chartreux signifie littéralement reclus, et par extension un désert; quoiqu'il en soit de l'exactitude de cette étymologie, aucun monument antérieur à l'arrivée de St. Bruno et de ses compagnons dans cette contrée alors sauvage et inhabité, ne peut attester si les religieux imposèrent au pays le nom de leur ordre, ou s'ils le prirent de lui: Ceci est peu important. La vallée de la grande Chartreuse est un prolongement de celle de St. Laurent du Pont; elle est comme encastrée dans une enceinte de hautes montagnes calcaires dont les sommets sont couverts de neiges éternelles. On y pénètre par deux routes, dont l'une, qui coupe le mont Eynard, a pris son nom du village du Sappey, bâti à l'entrée de la vallée sur le versant nord de cette montagne; l'autre passe par St. Laurent du Pont, bourg dont autrefois les Chartreux étaient les seigneurs. De ce côté la nature a prodigué les scènes les plus terribles; une voie étroite et souvent inondée par les eaux qui proviennent de la fonte des

neiges, est bordée de tous côtés par d'affreux précipices, un fond de squels mugissent les eaux des torrents, dont la grande voix, représentée par mille échos, remplit les solitudes de sa sauvage harmonie. Les rochers qui dominent cette route offrent dans leurs déchirures et leurs anfractuosités multipliées une tradition étonnante de quelque lutteur entre les éléments; ici des ours aigus qui portaient au-dessus des nuages leurs cimes tristes et mornes; là de vastes surfaces unies par les tempêtes de plusieurs siècles, étendant au loin leurs masses calcaires dépourvues de végétation et de vie; la des montagnes couvertes de la verdure triste des sapins semblent sortir comme des îles du sein de cet océan immobile, où des tempêtes plus anciennes que l'homme ont laissé des traces éternelles de leur passage.

La route du Sappey qu'on suit être celle suivie par St. Bruno, lorsque inspiré de Dieu il alla à la découverte de ce monde alors inconnu, offre une plus grande variété d'accidents pittoresques, dont l'ensemble harmonieux dispose l'âme à d'autres émotions. De ce côté, du moins, on ne parcourt aucune zone entièrement stérile; partout la nature, agreste et sévère, montre aussi de temps en temps quelques sourires de verdure et de fleurs. Les flancs de la montagne que la route côtoie, sont couverts de hauts sapins, et les limpides eaux du Guiers qui en baignent la base et qu'on traverse sur un pont hardiment jeté sur deux rochers élevés, pour arriver aux portes de l'ancien enclos des Chartreux, vien-

ment bientôt rejoint la vue et mêler leurs murmures à celui des brises parfumées qui descendent des hauteurs.

Le monastère est assis au pied d'une haute montagne qui décrit au loin une grande courbe, de façon qu'en l'habituant contre les vents du nord elle en masque la vue; il faut en être très près pour l'apercevoir, et la croix de son clocher, qui semble s'élever du sein de la forêt, s'offre comme un signe de salut placé là entre le ciel et la terre. C'est un vaste polygone dont les accidents nombreux du sol bannissent toute régularité. Le cloître à 300 pas d'étendue, et les cellules des religieux pratiqués sur ses parallèles, le remplent dans toute sa longueur. Divers passages qui aboutissent à cette ligne centrale conduisent à la salle du chapitre et à l'église, édifice qui occupe un plan élevé au milieu de cette foule de constructions qui donnent à la grande Chartreuse l'aspect d'une petite ville. Une colonne de fumée qui s'élève dans l'air un sillon solitaire, s'élève du sommet de l'édifice; c'est le seul indice de la présence de l'homme au sein de ces murailles silencieuses.

L'époque de l'année à laquelle je traversai cette contrée à la fois sombre et sauvage, riante et belle, devait me présenter des contrastes frappants de température et de végétation que je remarquai et qui commencèrent cette chaîne de puissantes émotions sous lesquelles je me sens heureux d'avoir succombé. Tandis que l'éte, dans toute la splendeur de sa richesse, était dans la vallée du Grésivaudan sur le versant méridional du mont

Eynard, les pompes de la fructification; que déjà le céleste et l'abricotier avaient été épanouies de leurs délicieuses productions; que la vigne chargée de pampres fleuris grimpaient forte et joyeuse autour des ormes, suivant la manière dont on la cultive dans le pays, je trouvais sur le versant opposé une mort paresseuse, qui semblait seulement sortir d'un long sommeil.

Pour d'abord dans une contrée entièrement forestière avant d'arriver au Sappey. Je me trouvai un moment après sur un plateau élevé où le fronton sortait de terre, où le cérisier était en fleurs, où les arbres n'avaient pas encore revêtu leur verdoyante parure. Les haies d'arbres fleuris semblaient couvertes de flocons de neiges, et sur le bord des vivins, à l'entrée des bois, je remarquai les compagnons à la tige flexible et les giroflées odorantes qui commencent seulement à monter leurs couleurs diaprées au sein du gazou émaillé de violettes.

A continuer.

(15 autres dans les salles; 68 en nourrice.) Le clergé, l'Evêque, ... Pendant la procession, pendant laquelle on chantait le cantique de Zacharie.

"Souvenir de la Grande Chartreuse." Nous devons à l'obligeance de notre Correspondant Lyonnais.

Prosperité de l'Angleterre

On lit dans la Presse de Paris du 12 novembre: "Les exportations de l'Angleterre ont éprouvé, en 1849, une augmentation marquée."

"Pendant les huit mois qui ont fini au 10 octobre, la valeur totale des exportations effectuées a été de un milliard 121 millions. L'année dernière, pendant le même laps de temps, la valeur de ces exportations n'avait pas dépassé 913 millions."

"Dans les districts manufacturiers, qui sembleraient devoir profiter le plus de cette surexcitation dans l'exportation, le travail est si peu payé qu'après les longues fatigues du jour l'ouvrier n'y trouve pas les moyens de suffire à sa subsistance."

"Tout ceci n'annonce pas, à coup sûr, une prospérité réelle. La triste morosité qui en découle, peut se résumer en deux mots: si l'Angleterre se trouve dans une telle situation, alors qu'elle vient d'échouer au-delors pour un milliard cent vingt-et-un millions en huit mois, où en serait-elle, grand Dieu! le jour où les marchés du monde lui feroient défaut?"

Rome. Rome, 14 novembre 1849. L'agitation et l'inquiétude répandues dans les esprits par suite des brusques changements arrivés en France, continuent à être extrêmes.

Plusieurs heures avant l'arrivée du courrier, la place Colonna, sur laquelle se trouvent les bureaux de la poste, est envahie par une foule impatiente, attendant la distribution des lettres et des journaux; il faut avoir habité en pays étranger pour comprendre cette avidité de nouvelles; jamais, depuis la révolution de Février, je n'avais rien vu de semblable.

Nous avons appris hier la nomination du général Baraguay-d'Hilliers comme successeur du général Rostolan. Ce choix est accueilli avec froideur par l'armée; si on n'écouait le général Baraguay-d'Hilliers que de sévérité pour la discipline, j'y verrais plutôt dans les temps où nous sommes, un sujet de mérito que de blâme; mais on lui reproche encore dans le caractère et dans le commandement des duretés excessives, et parfois peu intelligentes; on lui reproche surtout, et cela pour nous autres catholiques serait bien autrement sérieux, on lui reproche un esprit d'hostilité contre l'Eglise, dont on cite les traits les plus regrettables.

En attendant de beaucoup la gravité de ces accusations, j'en conclus encore que, de tous nos généraux de division, le général Baraguay-d'Hilliers était le dernier que l'on pût choisir, à moins que l'on ne voulût entrer dans la voie de la contrainte et des brutalités; mais on verra où conduisent de pareilles tentatives, si on a le malheur de s'y engager.

Ces inquiétudes n'étaient pas nécessaires pour nous faire regretter le général Rostolan, lui aussi était sévère pour la discipline, mais il était encore plus juste qu'il n'était sévère, il était arrivé en quelques mois à rendre notre armée aussi belle de tenue qu'elle était bonne.

La revue qu'il a passée dimanche dernier sur la place St. Pierre a fait l'étonnement des Romains et notre orgueil; le général Rostolan quittera Rome avec des sympathies unanimes et l'admiration de tous ceux qui ont apprécié la parfaite honnêteté de son caractère et de sa conduite. Il mettait le plus grand prix à son commandement. Le sacrifice qu'il a fait à son devoir et à sa conscience en refusant de faire publier la déplorable lettre du 18 août, n'en est que plus respectable; le nom du général Rostolan uni déjà à notre glorieuse expédition de Rome par les services les plus signalés, y restera attaché désormais

avec une illustration plus honorable encore que celle qui accompagne les victoires; les batailles gagnées sont communes chez nous; des actes d'une abnégation aussi généreuse et aussi patriotique sont rares partout.

Malgré les tristes et inquiétantes nouvelles que vous nous envoyez de France, on parle toujours du retour prochain du Saint-Père.

L'arrivée du cardinal Macchioni à Velletri, celle du cardinal Barbérini à Rome, soutiennent les espérances; mais, pour ma part, je ne les partage pas, et je vous avouerai que mes anticipations impatientes sont complètement tombées; tant je désire, il y a quinze jours, le retour du Saint-Père, tant je désire maintenant le voir différé jusqu'à ce que notre horizon de France soit un peu mieux éclairé, jusqu'à ce que nous connaissions mieux M. Baraguay d'Hilliers, et surtout jusqu'à ce que nous sachions si nous conserverons M. de Coreilles.

Vous avez dû apprendre directement par Naples le refus donné par M. de Rayneval, il est certain.

Nouvelles et Faits Divers

CHEMIN DE FER DE L'ATLANTIQUE.—Une assemblée générale et spéciale des actionnaires de ce chemin a eu lieu lundi dernier, Phou. M. Morin au fauteuil. Un rapport fut lu sur les arrangements financiers faits avec la corporation de Montréal, les Messieurs du Séminaire de St. Sulpice et la compagnie des Terres des Township. Ces arrangements nous sommes heureux d'apprendre ont été unanimement approuvés et sanctionnés.

PROGRES DU MOUVEMENT.—Le Courrier nous annonce que le peuple de Standeud ainsi que leur représentant se sont prononcés en faveur de l'annexion et que le Journal de Standeud en donnera bientôt la preuve.

ANNEXIONISTES A NEW-YORK.—Quelques Canadiens-Français résidents à New-York se sont assemblés dimanche dernier dit une correspondance du Herald et se sont prononcés en faveur de l'annexion. Ils ont fait une adresse à leurs compatriotes en Canada, les encourageant à donner leur adhésion à l'association annexionniste de Montréal. Cette adresse doit paraître sous peu.

ELECTION DE LONDRES H. C.—M. Dixon, maire de la ville de Londres se présente comme candidat conservateur en opposition à M. Wilson le membre démissionnaire, à la prochaine élection. On dit que M. Wilson aura une grande majorité de suffrages.

LES BONS ANGLAIS.—On estime à pas moins de \$22,000,000 sterling, le montant des capitaux étrangers placés dans les fonds en Angleterre dans les dernières 18 mois en conséquence de l'état des affaires sur le continent européen.

SALSAPELLE DE TOWNSEND.—M. D. Townsend a vendu dit le journal le Sun, le non et la clientèle de sa maison pour la somme de \$100,000 et les matériaux et machines de sa fabrique à Albany pour \$26,000.

UN BRUC COLUSSAL.—Il y a maintenant à Cambridge dans le Massachusetts un bœuf âgé de sept ans d'une grandeur énorme et qui ne pèse pas moins que 3700 livres. Les connaisseurs disent que dans trois mois il devra peser 5000 livres environ. Cet immense animal est natif de Standeud en Canada et mesure onze pieds du bout du nez à la queue, six pieds de hauteur et neuf pieds six pouces de tour.

LA FAMILLE HINKS.—Un journal de Dublin l'Evening Packet nous donne d'intéressants renseignements sur cette famille à laquelle appartient notre inspecteur général. C'est une famille, dit cette feuille distinguée par ses talents et qui jouit d'une belle réputation en Irlande. Le vénérable Dr. Hinks, le père, véritable patriarche est professeur de langues orientales à Belfast. Quelle ne doit pas être la satisfaction de cet homme quand il pense à la haute position que ses quatre fils occupent dans le monde, positions qu'ils se sont eux-mêmes créées par leurs talents. L'aîné, un des plus brillants élèves du Collège de la Trinité à Dublin est aussi un des plus savants linguistes du jour. Le second vient d'être appelé auprès de l'Evêque de Dordit et Connor, qui l'a élevé à la dignité d'un "Pr" bende dans son diocèse, celle de Carmacastle à laquelle est annexée la cure de Derry-Keighan l'Evêque de Connor ne pouvait faire un meilleur choix. Le nouveau dignitaire ne manque que l'occasion pour montrer les talents de cette remarquable famille. Le troisième est l'hon. Francis Hinks ministre des finances en Canada, — un très habile financier. Le quatrième, Guillaume vient d'être appelé, à cause de sa saine supériorité, à la chaire de professeur d'histoire naturelle dans le collège de la Reine à Cork. Voilà quatre fils, tous des hommes de talents, qui ont fait seuls leurs positions dans le monde. Un seul de ses quatre fils suffirait pour rendre un père fier et satisfait, etc.

— Monseigneur l'Archevêque de Paris va commencer, le mois prochain, la publication du journal ecclésiastique quotidien, fondé sous le titre de: le Moniteur religieux; c'est le journal la Voix de la Vérité, fondé par M. l'abbé Migne, qui change de titre, et de-

vient la propriété de l'Archevêque. Je Moniteur religieux sera rédigé par M. l'abbé Darbois et M. Poncelet. Les principaux rédacteurs de la défunte Eve Nouvelle entre autres M. l'abbé Maret et M. Ozanam, ont été appelés par Mgr. l'archevêque de Paris à collaborer au Moniteur religieux.

— Une princesse russe qui a servi d'égérie à un homme politique arrivé à Paris depuis quelques jours après un exil de vingt mois, Mme de Liéven, se pose comme intermédiaire entre les monarchiques de la veille et ceux du lendemain. Son salon, dont la société diplomatique est connue du monde entier, a réuni dernièrement des hommes au non trop significatif pour qu'on ne comprenne pas toute la portée de ce fait. MM. Guizot, Molé, Berryer et Changarnier ont échangé de cordiales poignées de mains. L'ex-président du conseil a pardonné à ses ennemis un voyage de vingt mois à l'étranger. Les compables repentans paraissent tout heureux de la magnanimité du ministre de Louis-Philippe. On a remarqué à cette réunion l'absence de M. Thiers.

Du reste, M. Guizot lui-même a ouvert son salon; et tous ses anciens amis y courent avec l'empressement le plus significatif. Quelques membres de la majorité proposaient à l'administrateur de Louis-Philippe de se présenter pour les élections partielles qui vont avoir lieu dans un mois. Il a eu le bon esprit de refuser.

LES INDIENS DU LAC SUPERIEUR.—Les troubles dont nous avons eu récemment occasion de parler, aux mines Canadiennes, semblent toucher à leur fin. McDonald, le blanc qui a servi naguère de chef aux Indiens dans leur expédition s'est rendu au Sault Sainte-Marie, accompagné de deux chefs indigènes. Tous trois se sont constitués volontairement prisonniers en déclarant qu'ils voulaient en finir; bien entendu, ils n'ont été arrêtés que pour la forme. Cet incident est survenu au moment où arrivaient les forces expédiées de Trenton à la première nouvelle des désordres. McDonald a conseillé l'officier qui les commande de ne pas aller plus loin, affirmant que les Indiens ne causeront aucun dégât dans les établissements dont ils se sont emparés, tant qu'ils ne se verront point menacés. Si, au contraire, ils savaient des soldats dirigés contre eux, ils incendieraient tout aux alentours. Il est certain, d'après cette attitude, qu'ils veulent uniquement arriver à obtenir une indemnité pour les terres dont on les a si cavalierement dépossédés.

Extraits de journaux

L'Ottawa Argus dit qu'une pétition a été mise en circulation pour recevoir les signatures des citoyens du comté qui veulent recommander la nomination de W. K. McCorl, Ecr. au bar judiciaire de ce nouveau district. Il ajoute qu'une autre pétition est aussi en circulation pour recommander la nomination de R. S. M. Bouchette, Ecr. à cette place. Minerva.

Le Chronicle de Québec dit: "Dans le Herald de Montréal se trouve une correspondance entre l'hon. M. Leslie, secrétaire provincial, et E. G. Johnson, Ecr. avocat, concernant les signatures d'annexionniste annexionniste, et déclarant que Sa Majesté n'a plus besoin des services de M. Johnson comme son conseil en loi. M. Johnson paraît croire que Sa Majesté n'a pas droit de s'enquérir si ses serveurs sont loyaux et fidèles, ou non. Une enquête a été tenue hier, par le Coroner, sur le corps d'un nommé John Nichol, qui s'est coupé la gorge hier matin avec un rasoir. Le défunt était natif d'Ecosse, et résidait en Canada depuis 8 à 10 ans; il était employé comme ingénieur dans la fonderie de Page, Griffintown. Depuis plusieurs mois il se plaignait de maux de tête, et craignait de perdre l'usage de son œil gauche. Il avait aussi fait quelques pertes d'argent; toutes ces circonstances avaient graduellement ses facultés mentales, et l'acte déplorable qu'il vient de commettre a sans doute été la suite de l'affaiblissement de son esprit. Le défunt n'était pas marié, et était reconnu comme n'ayant de conclure irréprochable. Minerva.

Baltimore commence à rivaliser avec Cincinnati comme marché aux porcs. Non moins de six grands établissements y ont été ouvverts pour ce objet durant la saison. Le nombre de porcs vivants qui arrivent chaque jour en cette ville, par le railroad de Baltimore et de l'Ohio, est, en moyenne, de 2,200 et durant la présente saison, plus de 100,000 y ont été reçus et vendus à vil prix. Les établissements qui y ont été ouverts pendant la saison sont, pour la plupart, de New-York et de Philadelphie. Item.

POSTES COLONIALES.—Ce qui a jusqu'ici empêché, dit-on, le gouvernement canadien de prendre le département des postes sous son propre contrôle, c'est que la législature du Nouveau Brunswick n'a pas encore passé une loi pour l'abolition du nouveau tarif colonial uniforme de \$1. par lettre simple, quoiqu'une délégation du gouvernement provincial ait donné son assentiment à ce tarif. Comme la législature du Nouveau-Brunswick ne se réunira pas avant le mois de février, il faudra attendre encore quelque temps. Canadien.

SINISTRES.—La barque Isabella, échouée comme on le sait, à Kakouam, a été emportée par les hautes marées, avec son équipage à bord. L'équipage de l'Isabella est monté samedi à Québec, ayant laissé le bâtiment à l'île aux Pommes. Il paraît maintenant hors de doute que l'Isabella sera totalement perdue.

Le navire la Gazette, qui transportait d'un des ports du Canada à Brème un chargement de térébenthine, a brisé en mer le 29 novembre, en vue de l'île de Wight. L'équipage s'est sauvé. Canadien.

des électeurs du comté de Mégantic. à l'invitation d'un nombre respectable et influent d'entre eux. M. Maguire a visité tout récemment la plus grande portion du comté de Mégantic, et on nous apprend, dit le Journal, que son élection est indubitablement assurée si le parti ne se divise pas, et si un candidat des mêmes principes que M. Maguire ne vient pas partager les voix." Canadien.

BUREAU DU SECRETAIRE

Toronto, 21 décembre 1849.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général faire les nominations suivantes, savoir: James Wolfe; Holland, Ecuyer, de Wickham, pour être juge de Paix et du Quorum, dans et pour le District des Trois-Rivières.

Messrs. Ornan Stimpson, François Felix Legendre, Stephen Chartier, et François Cinj Mars, pour être Commissaires des Petites Causes pour le Township de Milton dans le Comté de Shefford.

Messrs. Cyrien Lebel, Théodore Stirois, et Jean Thomas Becharl, pour être Commissaires des Petites Causes pour la Paroisse de St. Louis de Kamouraski.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL

Toronto, 20 Décembre, 1849.

ORDRE GENERAL, Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de retrancher les Messieurs suivants du service de la Milice de la Province, savoir:

- RÉGIMENT DE MONTREAL. Quatrième Bataillon. Capitaine Hubiland LeMessurier Routh, John Keller, Lieutenant John H. Evans, David J. McPherson, Benjamin Hutchins, Enseigne H. A. Glassford, James Ferrier, Quartier-Maitre James Benny, Chirurgien Michael McCulloch.

INFANTERIE LEGERE DE MONTREAL. Capitaine John Gordon. ERATA.—Dans l'Ordre Général du 11 courant, 5e Bataillon de Montréal, pour Lieutenant D. Ferguson, lisez "Capitaine D. Ferguson."

Onzième Bataillon de Montréal, pour Capitaine John Monk, lisez "Lieutenant John Monk." Artillerie de Montréal, pour Lieutenant H. E. Evans, lisez "Lieutenant William Charles Evans." Par Ordre, A. DE SALABERRY, Lt. Col. Député Adjt. Général de Milice.

NOTICE SUR L'EXHUMATION

ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA F. V. J. B. B. NOUVELLE, (DÉCEMBRE LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE DES Sœurs DE LA CHARITÉ, DITES Sœurs GRISSES, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTREAL. A vendre à ce Bureau Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL

DES SOCIÉTÉS DE TEMPERANCE DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINIQUEY, P. T. R. E. Et sousigné à l'honneur d'informer M. M. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. J.-B. ROLLAND. Montréal, 23 Décembre, 1849.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS. LA FABRIQUE de Rigaud recevra des SOUSMISSIONS CASCHÈRES jusqu'au 15 janvier prochain, pour les réparations du Presbytère de cette paroisse, qui consistent à en refaire à neuf, tout l'intérieur; lesquelles devront être accompagnées des noms de deux cautions solvables. Voir à la demeure du Soussigné ou au Presbytère, les PLANS, DÉVIS ET CORDONS. A. C. CHOLET. Rigaud 18 décembre 1849.

AUX MM. DU CLERGE

PLUSIEURS BEAUX CHANDELIERIS) à 6, 8 et 12 BRANCHES (ou 14 mières très convenables pour les Eglises. Chaque de différentes couleurs, et à très-bas prix. ALEXANDRE LEVY, No. 119, Rue Notre-Dame. Montréal, 14 décembre 1849.

AU PRIX COUTANT!!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000. Rien de semblable encore n'a été offert au public.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES au printemps prochain, désire vendre tout le fonds actuel de son établissement au PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT, à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

ENSEIGNE DU CASTOR. NO. 129, RUE ST PAUL. Montréal, le 27 novembre 1849.

ATTENTION!!!

Ou imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'invitation, Lettres funéraires Et JOBS de toutes façons: S'adresser à JOSEPH RIVET. Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Evêché. Montréal, 21 septembre 1849.

DEPARTEMENT DES

TERRES DE LACOURONNE

Montréal, 26 octobre, 1849.

En conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées à ce Département de la part de Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

EAU PLANTAGENET.

Le SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a appointé M. Jos. BEREAU, Marchand Goucou, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.

BOIS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL. Montréal, 29 octobre 1849.

JUSQU'À nouvel Avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour £5 et £2 10 chaque, qui sont émises avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rachetées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province.

LES MESSIEURS DU CLERGÉ ET LE PUBLIC

Le SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit comme oliberrum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

TABLISSEMENT DE RELIEURE

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLE.

MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembre prochain. S'adresser à Messire Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

REGISTRES DE PAROISSE

Le Soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les Paroisses, de différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité de la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et parapher.

L. P. Boivin.

Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT. Avertit de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-Cartier.

ECOLE DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature a cessé, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 2 août 1849. Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnerait droit à des honoraire, lesquels honoraire seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être pro-cédée, seront considérées et reprises, à moins que tels honoraire ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement.

AVIS PUBLIC.

Le Soussigné avertit le public qu'il a appointé M. Jos. BEREAU, Marchand Goucou, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.

LIVRES NOUVEAUX.

Les Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de livres propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do do in-12 Do do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'Enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 Etc., etc., etc.

AVIS PUBLIC.

Le Soussigné avertit le public qu'il a appointé M. Jos. BEREAU, Marchand Goucou, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des EAUX de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces EAUX Fraîches, si bien connues du public.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique. Les conditions seront très-faciles. S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montréal 8 Septembre, 1849.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-après spécifiées situées, dans le comté d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront à compter du VINGT-DEUXIEME OCTOBRE, prochain, à vendre aux conditions énoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, JOHN LYNCH, à l'île des Allumettes, auquel l'on devra s'adresser.

1er Rang, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant depuis 68 à 161 acres.

2e Rang, Lots A à D, 122, 27 à 52 contenant depuis 38 à 171 acres.

3e Rang, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 acres.

4e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

5e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

6e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

7e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

8e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

9e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

10e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

11e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

12e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

13e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

14e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

15e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

16e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

17e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

18e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

19e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

20e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

21e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

22e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

23e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

24e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

25e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

26e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

27e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

28e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

29e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

30e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

31e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

32e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

33e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

34e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

35e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

36e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

37e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

38e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

39e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

40e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

41e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

42e Rang, Lots 1 à 50, contenant depuis 6 à 100 acres.

College de Bytown. LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

ANALYSE

EAUX MINERALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE

EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT.

Ces eaux contiennent les principes suivants: PRINCIPES CAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbonate d'Hydrogène (en abondance)

PRINCIPES SALINS.

Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité)

Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant.

Chlorure de Chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité)

Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THERAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINERALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques: de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très-puissantes et bien démontrées; comme l'ont prouvé de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Il est encore une propriété bien connue de l'attention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithotripique, qui les rend très-avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acides de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscére. On se trouvera bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

On ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, le chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie dans les douleurs aigües, dans l'hypertrophie de l'estomac, dans la dystémie, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'efficacité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthénie locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE. Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop qu'on veut, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbleur avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomachique.

GUERISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. J. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu; depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts.

St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

AVIS AUX INSTITUTEURS

On demande, pour St. François de Templeton, vis-à-vis Bytown, un instituteur capable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui de plus sache le plain-chant. Les honoraires offerts sont de £45 à £50.—S'adresser à Messire Jos. Guignot, curé du lieu.

GRAINES DE JARDIN

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines.

Les graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDINS et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

Table listing various types of seeds and flowers such as Artichauts, Brocoli, Capucines, Cerfeuil, Laitue, Moutard, Persil, Raves, Salsifis, Epinards, Tabacs, Fèves, Choux-fleurs, Carottes, Fèves rouges, Betteraves blanches, etc.

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montréal, 16 avril.

P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, etc. dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguin. 1. Montréal, 9 nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, aux Editeurs des Melanges Religieux à Montréal.

Table showing prices for advertisements: Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 f; Chaque insertion subséquente, .00 1 f; Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, .03 6; Chaque insertion subséquente, .00 11; Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, .00 4; Chaque insertion subséquente, par ligne, .00 1.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Co., Libraire; Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.; Québec, M. D. MARTINEAU, Pte. V; Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pte. Dioc.; Rivière du Loup, M. L. BARBEAU; St. Athanase, M. H. AUBERTIN; Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur

RÉDACTEUR EN CHEF, JOS. LAROCQUE, Ptre.